Envoyé en préfecture le 10/10/2019
Reçu en préfecture le 10/10/2019
Affiché le
ID : 063-216300699-20191002-19_10_02_008-DE

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : **26 septembre 2019**
Date et heure de la séance : **2 octobre 2019 à 18h.30**

Nombre de conseillers municipaux : **27**
Nombre de présents : **19**
Absents avec procuration : **6**
Absents : ***2***

Présents : Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIN - Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Louis MOLAT - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.
Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Marie-Christine MACARIO procuration à Mme Josiane BEUREL - M. Jean-Marc MIGUET procuration à Mme Sylvie FABRON - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Louis MOLAT - M. Sébastien MORIN procuration M. Jean-Paul PRESLE.
Absents : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT.
Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.
Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 19/10/02/008

OBJET : SYNDICAT MIXTE DE L'EAU (SME) - Rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité de l'eau et sur l'assainissement non collectif.

Conformément aux dispositions de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, les communes ont l'obligation d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement non collectif.

Dans le cas où les compétences de la commune sont transférées à des établissements publics de coopération intercommunale, les rapports relèvent du Président de l'établissement, qui doit adresser ces documents à chacune des communes membres.

La commune, membre du SME d'ISSOIRE, lui a délégué ses compétences «eau potable» et «assainissement non collectif».

Envoyé en préfecture le 10/10/2019
Reçu en préfecture le 10/10/2019
Affiché le
ID : 063-216300699-20191002-19_10_02_008-DE

M. DÉCOTTE, après avoir précisé que la commission « TRAVAUX, SECURITE, ENVIRONNEMENT' » lors de sa réunion du 24 septembre 2019, avait pris acte des rapports 2018 reçus du président du SME le 23 juillet 2019, les présente aujourd'hui au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces rapports qui seront mis à la disposition du public en mairie pendant un mois.

PREND ACTE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

MAIRIE LE CENDRE Puy-de-Dôme

Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE
Publié le 10/10/2019
Reçu en Préfecture le 10/10/2019

Le Directeur Général des Services,

Jérémy FONTFREYDE.